



**Séance du 2 décembre 2022
en présentiel**

N° : CS-02122022-7A

Objet : Aménagement de la fenêtre lacustre de l'étang de Léon à Vielle-Saint-Girons :
- Demande de participation financière de l'Etat

L'an deux mille vingt-deux et le deux du mois de décembre à neuf heures et trente minutes.

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à la Maison des Associations de Messanges en présentiel, sous la présidence de Madame Sandra TOLLIS, Présidente du Syndicat Mixte pour la Sauvegarde et la Gestion des Etangs Landais.

Résultat du Vote au scrutin public (Loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 - articles 1 et 6 et Ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée - articles 6 et 11).

Nombre de membres en exercice : 28
Nombre de voix : 37
Nombre de membres présents : 18
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de suffrages exprimés : 27
Votes Pour : 27
Votes Contre : 0
Abstention : 0

Etaient présents :

Représentants du Conseil départemental (2 voix chacun) :

M^{mes} TOLLIS et LAGORCE, M. DELPUECH.

Représentants des Communes et Communautés de Communes (1 voix chacun) :

M^{me} DOUSTE, THIEROT, PUJOS Eliane, DURU, MM. RIMONTEIL, COMET, SAINT JOURS, PUJOS Daniel, D'INCAU, BOIREAU, MORA, DULER, FAISSOLLE, MABILLET, LABORDE.

Ayant donné pouvoir :

M. CARRERE ayant donné pouvoir à M. DELPUECH, M. FORTINON ayant donné pouvoir à M^{me} TOLLIS, M. DELAVOIE ayant donné pouvoir à M^{me} LAGORCE.

Absents excusés :

M^{me} SEYS, MM. LABRUYERE et LARREZET.

Absents :

M^{me} BEAUMONT, MM. BRETHERS, MORICHERE et IUNG.

Assistaient en outre :

M^{me} LAILHEUGUE, MM. FOURNIER, ZUAZO, LE GALL, LASALA et GARRABOS.



N° CS-02122022-7A

VU la délibération n° CS-170117-3A en date du 17 janvier 2017 définissant le portage réglementaire des aménagements des abords de l'étang de Léon à Vielle-Saint-Girons ;

VU le rapport de M^{me} la Présidente ;

Compte tenu de l'éligibilité du projet à des co-financements extérieurs ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE

- De fixer le coût d'objectif du programme 2023-2024 d'aménagement de la fenêtre lacustre de l'étang de Léon à Vielle-Saint-Girons à 476 522,78 € HT ;
- D'approuver le plan de financement prévisionnel correspondant ci-annexé ;
- D'autoriser M^{me} la Présidente à solliciter une participation financière de l'Etat pour un montant de 83 073,68 €, correspondant à 20 % du montant € HT éligible aux financements de l'Etat ;
- D'autoriser Madame la Présidente à signer tous les documents afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Présidente du Syndicat Mixte,

Sandra TOLLIS